

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 – 04/08/2020

Lieu : Salle du conseil		Heure : 20h30	
Rédacteur(s) :		Date de rédaction : 06/10/2020	
Objet :		Conseil municipal du 04/08/2020	
Statut du document :		AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants : 13		13 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent	Commentaire
Cyrille VALLON	MAIRE	O	
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O	
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O	
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O	
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O	
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O	
Sébastien BRUNET	Conseiller		Absent
Alain CHAMBON	Conseiller	O	
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller		absent
Pascale DESBRUN	Conseillère	O	
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O	
Brice LIOTARD	Conseiller	O	
François LIOTARD	Conseiller	O	Secrétaire de Séance
Rémi NOHARET	Conseiller	O	
Stéphanie PONCE	Conseillère	O	

Validation des CR des Conseils municipaux du 2/06/2020 – 07/07/2020 - 10/07/2020 à l'unanimité

1 : Mission CAUE- convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la sollicitation du CAUE pour étudier avec lui une mission d'accompagnement (AMO) et programmation pour l'aménagement du secteur du bas du village jusqu'à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre.

La mission du CAUE consistera à aider les élus à définir les éléments de programme et proposer un plan général d'aménagement. Ces éléments de programme seront formalisés dans un document permettant la consultation pour les choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la convention entre le CAUE et la Commune pour un montant de 3 733 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** La convention pour un montant de 3 733 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Délibéré à l'unanimité

2 : Dynamisation du village : Validation du document appel à projets centre villes et villages

Monsieur le Maire présente le dossier d'appel à projets Centres villes et villages à déposer avant le 15 septembre 2020 au département de la Drôme,

Cet appel à projets a pour but :

- Pour les habitants : créer et renforcer les liens, améliorer le cadre de vie, proposer des services adaptés, faciliter et accroître les activités culturelles et éducatives (école, marché, espace de vie sociale,...)
- Pour les associations : soutenir les activités, regrouper et mutualiser les locaux, coordonner les activités publiques...
- Pour l'économie : développer les possibilités d'installation d'artisans et de commerces, renforcer les activités touristiques...
-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le document d'appel à projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le document d'appel à projets centres villes et villages
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature au Département de la Drôme
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Délibéré à l'unanimité

3 : Modification du plafond de la régie municipale Cafébibliothèque

Monsieur le Maire, rappel qu'une régie de recette a été créée par délibération du 12 mars 2014.

Vu l'arrêté du 04 juin 2007 ; le montant de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de l'encaissement à 2000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- **AUROTISE** Monsieur le Maire à augmenter la régie de recette à 2000 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de Crest de l'exécution de la présente décision.

Délibéré à l'unanimité

4 : Achat logiciel GED Gestion Electronique des Documents

La GED Gestion Electronique des Documents constitue un procédé informatisé qui vise à organiser et gérer des informations et des documents électroniques au sein de la collectivité.

Il met en œuvre des systèmes d'acquisition, de classement, de stockage, de consultation de documents. Un de ses objectifs est de pouvoir obtenir un gain de temps et d'argent pour la collectivité.

L'utilisation de ce logiciel, dénommé «EZGED», permettra notamment:

- d'assurer la dématérialisation des documents comptables et pièces justificatives entrantes (dématérialisation obligatoire des factures à compter du 1erjanvier 2017)
- de faciliter la circulation du courrier entrant et donc de réduire le temps passé à faire viser, traiter et suivre la bonne circulation des documents
- de mettre à disposition des agents une plate-forme de recherche et de consultation rapide de l'ensemble des documents

Monsieur le Maire présente le devis de la société Cap Bureautique : EZGED SAAS 5 licences 5 ans

- Location 63 loyers : 150 € HT/mois
- Contrat d'assistance et maintenance : 50€ HT/mois
- Installation, paramétrage, formation : 1000 € HT
- Mises à jour mineurs et majeures : offertes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE** le devis du logiciel GED à conclure avec la société CAP BUREAUTIQUE pour une durée de 5 ans,
- AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Délibéré à l'unanimité

5 : Désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, une commission de contrôle aura comme rôle :

- De statuer sur les recours administratifs éventuellement formés par des électeurs
- De vérifier la régularité de la liste électorale
- Réformer une décision ou procéder à une inscription ou une radiation en cas d'erreur.

La commission de contrôle doit se composer de 3 membres dont :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal. A l'exception du Maire et des Adjointes
- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du Président du Tribunal Judiciaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

- Mme Isabelle GUERIN Conseillère Municipale
- M Pierre GILOUIN, délégué de l'Administration
- Madame Simone BASTIAN, déléguée du Tribunal judiciaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal valide les membres énumérés ci-dessous

6 : LOCATION SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION DANSES PLAISIR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association « Danses Plaisir » relatif à sa demande de location de la Salle Polyvalente de Chabrillan comme les années précédentes, pour l'exercice de son activité pour 2020/2021

L'Association « Danses Plaisir » indique qu'elle occupera la Salle Polyvalente régulièrement, deux fois par semaine, le lundi de 19h à 21h30 à compter du 07 septembre 2020 et le vendredi de 18h à 19h à compter du 11 septembre 2020

Monsieur le Maire précise qu'en cas de manifestation, réunion, rassemblement organisés par la Mairie le vendredi, la salle sera retenue d'office.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer pour la saison 2020/2021, une location de 500€, pour l'occupation de la Salle Polyvalente par l'Association « Danses Plaisir » afin d'exercer son activité.
- **PRECISE** qu'un titre de recette sera émis, pour un montant de 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à la présente délibération.

Délibéré à l'unanimité

Fin des délibérations à 22h00

Questions diverses

- Eau potable : aide de la commune d'Autichamp pour alimenter la commune
- Horaires Mairie : changement horaires d'ouverture de la mairie : Mardi et vendredi 9h – 12h et le jeudi de 13h à 17h.
- Nouveaux mandataires au CaféBibliothèque
- Marché cabreilha : entre 16 et 20 exposants durant la période du marché d'été

Prochain conseil municipal le ~~4 août à 20h30~~ le 01 septembre à 20h30

Séance levée à 00h15